



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALEDONIE

Nouméa, le - 4 JUIL. 2018

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

REF : CS18-3220/390/DS 442

Affaire suivie par : Bruno SALVAI

Courriel : djsnc@gouv.nc

LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALEDONIE

A

Destinataires in Fine

Objet : Appel à projets national du CNDS du plan « Héritage et société », volet innovation sociale et RSE par le sport : Diversité de la pratique des activités physiques et sportives.

PJ : Dossier de candidature et annexe 2 relatifs à l'appel à projets « Diversité de la pratique des activités physiques et sportives ».

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous informer que le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) lance un appel à projets afin de développer le volet innovation sociale et responsabilité sociale des entreprises (RSE) par le sport.

Cet appel à projets s'adresse aux associations sportives, aux fédérations sportives agréées, aux collectivités territoriales ou à leurs groupements, ainsi qu'aux associations locales ou nationales intervenant dans le domaine des activités physiques et sportives.

Le porteur, chef de file, devra donc justifier de sa capacité à mobiliser les différents partenaires dans la définition, la mise en oeuvre et l'évaluation de son projet.

Le porteur de projet devra décrire précisément son offre et à cet effet et remplir le dossier en annexe et communiquer les pièces complémentaires, dont le plan stratégique dans lequel s'inscrit le projet, permettant d'apprécier le projet présenté.

Les projets devront présenter des pièces justificatives qui identifient les ressources documentaires, les modèles économiques et/ou les retours d'expériences (en France ou à l'étranger) qui auront servi à leur élaboration.

Seront soutenues les actions contribuant à expérimenter des coopérations nouvelles, développer des synergies et favoriser la pratique des APS des individus en fonction de leurs besoins.

Il s'agit plus précisément de projets de création de titres de participation et/ou de licences mutualisés entre disciplines, de cotisations uniques partagées entre structures locales, de projets d'accompagnement du pratiquant afin de faciliter la diversité de sa pratique, des outils de gestion dématérialisée du parcours global et de l'identité sportive du pratiquant/ licencié.

Les projets devront être pilotés par un référent technique identifié dans le dossier de présentation.

Seront soutenues les actions s'intégrant dans un processus contribuant à changer les pratiques habituelles et contribuant à renforcer l'impact social du sport.

Il s'agit notamment d'actions novatrices permettant grâce au sport de favoriser la santé, l'éducation et la réussite scolaire, l'insertion professionnelle, l'épanouissement, l'engagement, l'insertion sociale des individus et l'environnement.

Les actions proposées devront s'insérer dans une logique nouvelle et efficiente de la pratique sportive au service de l'intérêt général.

Les projets devront être pilotés par un référent technique identifié dans le dossier de présentation.

Le porteur du projet devra évaluer le coût du projet pour notamment chacun des postes suivants :

- Honoraires de prestataires, notamment dans le cadre d'accompagnement à la mise en oeuvre du projet ;
- Déplacements
- Salaires ;
- Expertise scientifique et recherche ;
- Formation ;
- Sensibilisation et promotion.

Le porteur de projet devra fournir les devis détaillés des prestations permettant la mise en oeuvre du projet.

Calendrier de l'appel à projets :

- Les dossiers de candidature sont limités à 15 pages hors annexes. Les dossiers devront porter la mention « ACCELERATEUR DE L'INNOVATION SOCIALE PAR LE SPORT ».
- Ils devront contenir les informations mentionnés au paragraphe « projet - contenu du dossier » ci-dessous.
- Seuls les dossiers éligibles seront examinés par le jury.
- Les dossiers de candidatures doivent être transmis au CNDS par voie électronique en formats Word et Pdf à l'adresse : CNDS-INNO@cnds.sports.gouv.fr, avant le 14 septembre 2018 à 12h (heure de Paris).
- Un accusé de réception électronique sera adressé par le CNDS.
- L'analyse des dossiers de candidatures et la réunion du jury pour la sélection se tiendra de mi-septembre à octobre 2018,
- L'annonce des projets soutenus sera faite sur le site internet du CNDS après approbation du Conseil d'Administration du CNDS en novembre 2018.
- La notification d'attribution de subvention et une convention seront adressées à chaque porteur de projet soutenu pour signature. La subvention sera versée en décembre 2018 et le bénéficiaire devra justifier en 2019 de l'utilisation des crédits.

Je vous saurai gré de transmettre cet appel à projets aux associations intervenant dans le domaine des activités physiques et sportives afin qu'elles puissent le cas échéant postuler sur le site du CNDS conformément à la procédure définie ci-dessus.

Mes services restent à votre disposition (djsnc@gouv.nc) pour tout complément d'information que vous jugeriez utile d'obtenir sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le Haut-Commissaire de la République
et par délégation,
le Secrétaire Général du Haut-Commissariat

Laurent CABRERA